



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN (QUÉBEC)

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la paroisse de Saint-Célestin, tenue le lundi, le 13 décembre 2022 à 19h45 à la salle des assemblées du Conseil municipal située au Presbytère de Saint-Célestin (500, rue Marquis, St-Célestin).

Sont présents : M. Marco Boucher, maire

Conseillère # 1 : Sandra St-Amour Conseiller # 4 : Mathieu B. Filion
Conseiller # 2 : Jocelyn Proulx Conseiller # 5 : Tommy Richard
Conseillère # 3 : Mireille Lemay Conseiller # 6 : François Chabot

M. Donald Brideau, directeur-général et greffier trésorier

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

Le maire, Monsieur Marco Boucher, constate le quorum à 19h50 et déclare la séance ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Règlement # 2022-11
 - 3.1. Avis de motion
 - 3.2. Dépôt du projet de règlement pour l'adoption du règlement # 2022-11 pour déterminer les taux de taxes pour l'année 2023
4. Adoption du taux d'intérêt sur comptes de taxes 2023
5. Diffusion du budget
6. Club des Baroudeurs - VTT
7. Levée de la séance

Resolution # 2022-12-185

Il est proposé par Monsieur François Chabot, appuyé par Madame Sandra St-Amour, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

3. Règlement 2022-11

3.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Monsieur Mathieu B. Filion, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 2022-11, pour déterminer les taux de taxes pour l'année 2023* sera présenté pour adoption.

3.2. Dépôt du projet de règlement pour l'adoption du règlement # 2022-11 pour déterminer les taux de taxes pour l'année 2023

Dépôt du règlement # 2022-11 qui a été transmis aux membres du conseil avant la séance à laquelle le présent règlement est déposé et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

4. Adoption du taux d'intérêt sur compte de taxes 2023

ATTENDU QUE la municipalité est régie par les dispositions de la loi sur la fiscalité municipale ;



No de résolution
ou annotation

Résolution # 2022-12-186 Il est proposé par Monsieur Tommy Richard, appuyé par Madame Sandra St-Amour, et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité fixe le taux d'intérêts annuel à 15% sur toutes les sommes dues à la municipalité.

ADOPTÉE

5. Diffusion du budget

Résolution # 2022-12-187 Il est proposé par Madame Mireille Lemay, appuyé par Madame Sandra St-Amour, et résolu à l'unanimité :

QUE le budget de l'exercice 2023 soit distribué gratuitement à chaque adresse civique.

ADOPTÉE

6. Club des baroudeurs - VTT

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Les Baroudeurs n'a pas fourni de plan ou de description complète des traverses qu'il veut utiliser sur le territoire de la municipalité pour leur route de VTT;

Résolution # 2022-12-188 Il est proposé par Monsieur Mathieu B. Fillion, appuyé par Madame Sandra St-Amour, et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de la paroisse de St-Célestin demande au Club Quad Les Baroudeurs le plan des traverses prévues pour leurs routes dans la municipalité pour l'année 2022-2023.

QUE la municipalité de la paroisse de St-Célestin demande à son inspecteur d'enlever les affiches de signalisation pour les VTT le long des chemins municipaux, advenant le manquement du club des baroudeurs.

ADOPTÉE

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution # 2022-12-189 Il est proposé par Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour ayant été épuisé, la session soit levée à 20 h 05.

ADOPTÉE

Marco Boucher,
Maire

Donald Brideau
Directeur général et
greffier trésorier

Je, Marco Boucher, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et décide de ne pas exercer mon droit de veto

Marco Boucher, maire